



Syndicat du Personnel
Banques-Assurances
CGT Auvergne-Limousin
Section Caisse d'Epargne

Election du Conseil de Discipline National

... ça n'arrive pas qu'aux AUTRES !

Les chiffres parlent d'eux-mêmes => extraits du Bilan Social National 2006.

Sur 2640 départs de CDI (*soit 6,5 % de l'effectif*), nous trouvons :

- 1062 démissions
- 694 départs volontaires en retraite
- **536 licenciements** (437 en 2005 et 383 en 2004) soit + 43 % en 2 ans !!!
- 244 départs pendant la période d'essai
- etc...

Malheureusement pour les salariés concernés, les chiffres des licenciements ne peuvent que se cumuler, soit un total de **1356 licenciements sur 3 ans.**

Pour la CEPAL, la contribution à ce chiffre est loin d'être nul :

nous dénombrons 28 licenciements sur les 3 dernières années.

Pour la majorité des salariés concernés, c'est vraiment « *le ciel qui leur est tombé sur la tête* ». En effet, pour la plupart, ils n'avaient jamais envisagé récolter une quelconque sanction..., surtout pas du 2^{ème} degré..., et encore moins de cette extrémité !!!

Néanmoins, avant de mettre en oeuvre un licenciement (ou une rétrogradation), l'employeur est tenu d'obtenir l'avis du Conseil de Discipline National.

Il ne s'agit surtout pas de négliger l'importance de cette instance qui, par les avis qu'elle émet, prépare souvent le recours qui sera exercé par le salarié auprès des prud'hommes notamment.

Comme **tous les salariés** sont potentiellement concernés, afin de ne prendre aucun risque sur la qualité de l'avis émis par la délégation salariale, ils ont tout intérêt à choisir des représentants d'expérience, aguerris à ce type de confrontations, pointus juridiquement.

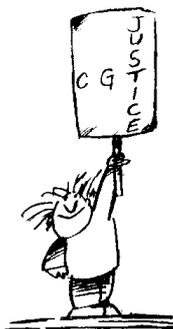
Le mot de Jean-Jacques THOMAS (*Brive Ribot*),
Président « Prud'hommes » (*section commerce*)
à Brive-la-gaillarde.

"Parce que le travail est chaque jour plus intense, avec des exigences toujours plus fortes.

Parce que les situations de logiques financières, les stratégies de fusions, d'externalisations ou de mutualisations fragilisent et exposent le Personnel à des décisions arbitraires lourdes de conséquences :

- le CDN doit permettre à chacun d'agir et de se faire entendre, afin de préserver ou de retrouver sa dignité.

- C'est tout le sens
de notre engagement à vos cotés."



**Nos candidats, hommes ou femmes,
ont tous ce profil et la pratique requise.**

**Pour l'élection du Conseil de Discipline National,
j'assure d'entrée avec la liste SPBA/CGT.**

Autres sujets →→→ retrouvez diverses de nos analyses et propositions dans la plaquette jointe.